

---

**hommes  
& migrations**

---

## **Hommes & migrations**

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

**1286-1287 | 2010**

**Les migrations subsahariennes**

---

# L'énigme spatiale des Subsahariens

**Patrick Gonin**

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1716>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.1716](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1716)

ISSN : 2262-3353

### **Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 juillet 2010

Pagination : 6-15

ISSN : 1142-852X

### **Référence électronique**

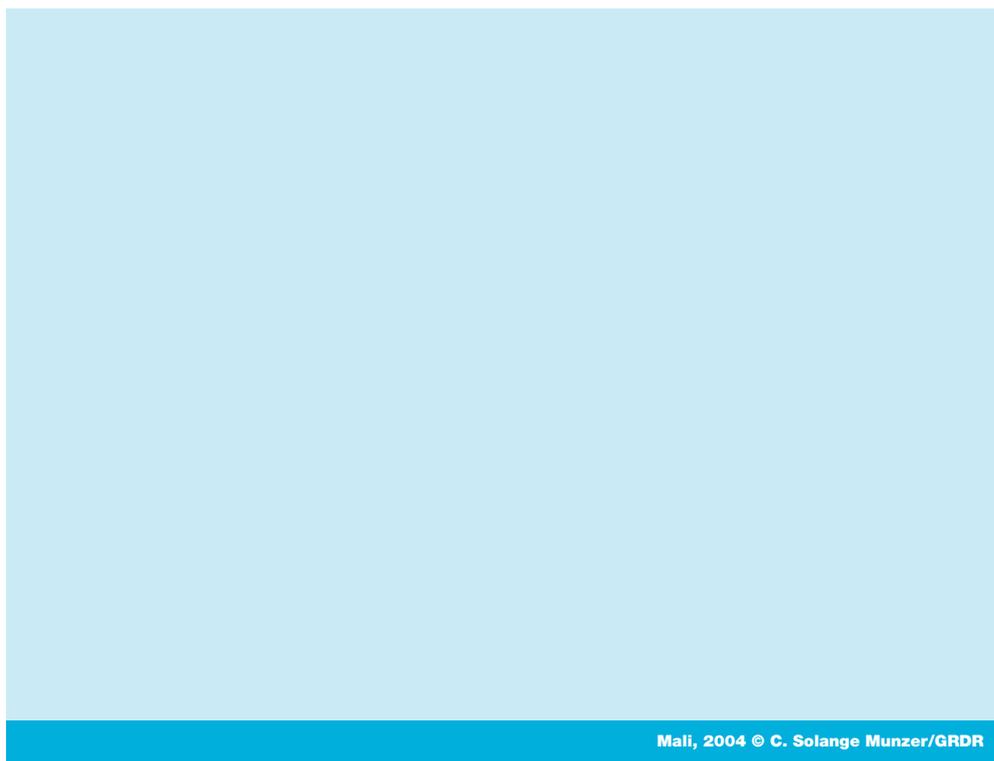
Patrick Gonin, « L'énigme spatiale des Subsahariens », *Hommes & migrations* [En ligne], 1286-1287 | 2010, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1716> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.1716](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1716)

---

Tous droits réservés

# L'énigme spatiale des Subsahariens

Par Patrick Gonin,  
géographe, université de Poitiers, Migrinter, administrateur du GRDR



**La migration internationale contemporaine des Subsahariens originaires de l'Ouest africain se heurte à la fermeture des frontières occidentales. Si les routes migratoires se diversifient, une constante demeure : le migrant, à cheval entre deux mondes, est confronté à la nécessité de gérer sa relation à un double espace. Il doit sans cesse redéfinir ses objectifs et échafauder de nouvelles stratégies afin de se situer entre la terre de départ et celle d'arrivée. À la clé se pose la question du maintien d'un lien organique, tant économique, social et politique que symbolique, avec sa terre d'origine.**

“Vivre c’est passer d’un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner” nous suggère Georges Perec<sup>(1)</sup>. Les migrants subsahariens, lorsqu’ils continuent à se diriger vers l’Europe, sont au cœur de polémiques multiples. Le passé colonial de certains de ces pays contribue certainement à les exacerber malgré les cinquante années qui viennent de s’écouler. Ces populations subsahariennes subissent comme d’autres les “idées reçues sur l’immigration” et François Héran en dénombreait cinq : “[...] la France serait un ‘pays d’immigration massive’ [...], le taux de fécondité de la France serait largement dû aux familles immigrées [...], indénombrable, l’immigration irrégulière serait ‘innombrable’ [...], la statistique publique serait impuissante à comptabiliser correctement les immigrés [...], accueillir l’immigration, c’est accueillir la ‘misère du monde’” et de conclure son article en précisant que “le démographe peut contribuer au débat en démontant les idées reçues. Non, l’immigration n’est pas massive, elle n’est pas majoritairement clandestine, elle n’est ni prolifique ni misérable, et pas davantage insaisissable. Elle reste encore largement à découvrir<sup>(2)</sup>.” D’autres “croyances occidentales<sup>(3)</sup>” seraient à verser à cette liste déjà bien longue dont tout particulièrement cette idée non démontrée que le “développement” des pays pauvres mettrait fin aux migrations internationales.

Les pratiques spatiales produites par les mobilités subsahariennes nous interrogent dans la mesure où il est clairement affiché un autre rapport à/aux espaces de vie. Elles ont depuis des décennies été une adaptation aux stress hydriques ou à toutes autres contraintes environnementales et sociales. Vivre, c’est aussi surmonter les obstacles que les individus rencontrent, et sur cette rive sud du Sahara, les mobilités de proximité ou de longue distance sont d’abord des stratégies d’adaptation à toutes ces contraintes. Elles ne sont ni du registre de la fuite, ni d’une unique quête d’un ailleurs meilleur, mais l’aboutissement de constructions voulues. Quelques expressions qualifient ce type de comportement : “partir pour vivre” mais surtout, “partir pour rester” ou “partir pour que d’autres restent”, voire “partir pour mieux revenir” !

## Pourquoi partir ?

“Partir pour vivre” exprime simplement la quête de meilleures conditions de vie. Les départs des années cinquante – à cause de l’impôt colonial – et soixante étaient rarement justifiés par une nécessité absolue, mais tout simplement par la volonté de “voyager” avant de se marier, de “s’installer” et surtout d’acquérir du numéraire afin de payer la dot mais aussi de “s’occuper” durant les longs mois de la saison sèche et uniquement après avoir mis un terme aux travaux des champs. Ces

“voyages” de certains jeunes hommes de la famille les éloignent pour un temps et permettent aussi de ne pas dilapider le grenier familial dont la fonction principale a toujours été de nourrir la famille. Ces migrations étaient avant tout de proximité et parmi les candidats à l’émigration internationale, d’aucuns tentaient déjà à cette époque de rejoindre les “têtes de pont” installées en France<sup>(4)</sup>. Pour les Subsahariens de l’Afrique de l’ouest, la sécheresse du début des années soixante-

**Dans ces différentes régions, la décision de “partir” ne signifie pas ignorer ceux qui restent, bien au contraire, elle inclut intrinsèquement une nécessité : subvenir aux besoins de ceux que l’on a quittés.**

dix a augmenté le nombre des départs, ce qui a été rendu possible par l’existence de filières migratoires déjà bien installées. Ici, l’objectif des jeunes hommes habitués à circuler était d’alléger la charge alimentaire familiale.

“Partir pour rester” exprime une autre logique. Les crises locales perdurant, la migration devient une solution face aux difficultés conjoncturelles à répétition :

une autre sécheresse au début des années quatre-vingt, des pluies qui détruisent les récoltes en 2003, l’invasion d’acridiens en 2004. La migration devient une obligation lorsque la crise est structurelle comme celle de la pression démographique dont l’augmentation met à mal les systèmes agricoles classiques devenus inadéquats pour subvenir aux besoins alimentaires des familles. À ma connaissance la première recherche sur les migrations internationales mettant en valeur cette expression date de 1977. Elle souligne que *“ce sont précisément les partants pour l’Europe qui grâce à leur salaire élevé sont en mesure de laisser leur famille au village et de subvenir à ses besoins”*<sup>(5)</sup>. Les enquêtes effectuées en direction de 2 500 ménages du Rif et du Souss marocains pointaient déjà une autre formulation possible, “partir pour que d’autres restent” : *“Vu que le développement des ressources locales n’offre dans l’immédiat pas de perspectives valables, nous sommes d’avis que l’émigration ouvrière vers l’Europe occidentale doit être considérée comme inévitable et indispensable tant du point de vue des travailleurs directement concernés que pour ce qui est de leurs régions d’origine. [...] Les principaux avantages de cet état de choses sont : un allègement du surpeuplement évident et/ou un accroissement du revenu permettant la subsistance à un niveau qui pour le Maroc peut être qualifié de très valable”*<sup>(6)</sup>.

Ces différents types de migrations (temporaires, circulaires ou de longues durées) qui concernent à cette époque des hommes marocains partant seuls ou en famille s’apparentent à ce que tentaient déjà à la même période les Subsahariens de l’ouest africain. Dans ces différentes régions, la décision de “partir” ne signifie pas ignorer ceux qui restent, bien au contraire, elle inclut intrinsèquement une nécessité : subvenir

aux besoins de ceux que l'on a quittés. Individuellement ou collectivement grâce aux multiples caisses de solidarité et d'entraide regroupant les migrants d'un même quartier, d'un même village, voire d'une même commune, a été également transféré ce qui est appris en migration. Ce type d'aide a d'abord concerné la sphère du privé et certainement pas spontanément celle du public. Ne faut-il pas malgré tout reconnaître qu'un candidat à la migration ne souhaite pas partir pour développer son village, sa région ou son pays d'origine ? Pourtant sur cette bande sahélienne au contact de trois pays, le Sénégal, la Mauritanie et le Mali, les migrants installés en France l'ont fait ; ils ont été suivis et rarement précédés par ceux qui étaient dans d'autres pays d'Afrique, le seront-ils par ceux qui depuis se sont dirigés vers l'Italie, l'Espagne, l'Europe centrale ou les États-Unis ? Rien n'est moins sûr, les préoccupations immédiates de ces migrants récents demeurent l'obtention des papiers, l'accès à un travail et l'envoi d'argent à la famille proche.

## La migration, un placement avec intérêts

Si des réalisations collectives et d'intérêt social ont été concrétisées, elles furent possibles dans la mesure où ils étaient suffisamment nombreux en migration, partageaient des habitations collectives, subissaient l'ordre établi des villages d'origine, duraient suffisamment longtemps en migration et avaient un travail et des revenus réguliers. Le système des norias<sup>(7)</sup>, qui concernait exclusivement les primo-migrants, aura perduré une trentaine d'années malgré la fermeture des frontières aux travailleurs immigrés dans de nombreux pays d'Europe lors de la décennie soixante-dix. Ce système de remplacement de membres de la famille en migration alimentait les projets familiaux et les initiatives collectives.

Toutes ses conditions ne sont plus réunies de nos jours et les migrants récents aspirent aussi à une plus grande liberté dans la gestion de leurs revenus. D'autres facteurs rendent encore plus complexes ces initiatives d'intérêt collectif dont les nombreuses lois sur l'immigration en France. Leurs objectifs principaux demeurent la stricte réglementation d'une migration de travail qui à terme ne devrait être que sous contrat et la limitation d'une migration de peuplement qui s'était de fait installée en réaction à la fermeture des frontières de 1974.

La contrainte pour certains de "vieillir en migration" avec ou sans le regroupement familial limite les sommes consacrées aux projets collectifs pour les villages d'origine. De même, les jeunes français de parents subsahariens reprochent à leurs parents d'avoir sacrifié un "mieux vivre ici" pour des envois d'argent là-bas "en brousse" ; une brousse qu'ils ne connaissent pas forcément et qu'ils peuvent aussi considérer comme

une “destination-punition” en cas de soucis avec les autorités françaises<sup>(8)</sup>. Enfin l'avènement des communes est venu perturber l'organisation politique ouest-africaine et oblige les migrants à redéfinir leurs actions collectives pensées et organisées à distance. Suite aux lois de décentralisation, les transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales concernent justement les domaines investis par les migrants : l'hydraulique, la santé et l'éducation. Le partenariat entre association de migrants ressortissants d'une même commune et conseil municipal devient alors objet de négociations.

Quant à l'expression “partir pour mieux revenir”, si elle soulève la question du départ, elle installe aussi celle d'un retour réussi du migrant. Dans ce cas l'imaginaire migratoire est toujours de mise. Certains ont fait fortune en migration, c'est par exemple le cas de quelques diamantaires installés en Afrique centrale et qui ont investi dans les capitales ou les villes du fleuve Sénégal<sup>(9)</sup>. Ces parcours migratoires font encore exception mais jouent pleinement ce rôle “de miroir aux alouettes”. D'autres un peu plus nombreux mais là encore très minoritaires, des “entrepreneurs du développement”, ont investi un tout autre secteur. Ces leaders associatifs se sont formés en migration, ont travaillé à organiser les ressortissants de leur commune. Ces quelques figures d'ex-migrants devenus chefs de projets de développement puis premiers magistrats de quelques communes maliennes, mauritaniennes ou sénégalaises sont emblématiques d'une migration réussie. L'éventualité d'un retour peut dans certains cas s'appuyer sur des dynamiques collectives, mais elle est avant tout une affaire personnelle. Tous ne sont pas rentrés, tous ne rentreront pas, sauf pour un dernier voyage, là encore organisé par l'entremise d'associations<sup>(10)</sup>. Malgré toutes leurs réalisations qu'ils qualifient de “développement”, des jeunes continuent de partir, et certains justifient leur départ au nom du “développement” et pour ainsi “faire comme leurs aînés”.

## Quand des routes migratoires se ferment, d'autres s'ouvrent

Les déplacements à l'origine de ces migrations des Subsahariens de l'Afrique de l'ouest vers l'Europe ont été maritimes mais aussi terrestres. Le film de Jacques Champreux, *Bako*<sup>(11)</sup>, *l'autre rive*, sorti en France en 1979 est le récit de voyage d'un émigré malien qui, parti de son village en janvier 1972, tenta de rejoindre Paris par camion, à pieds et en bateau. À cette époque, les chemins étaient longs et incertains. Lorsque les filières migratoires ont été enfin installées et les revenus suffisants pour inciter d'autres jeunes à partir, les voies aériennes plus sûres et plus rapides ont été

privilégiées. Mais face au durcissement des politiques migratoires des pays européens, les “orphelins de la migration internationale”<sup>(12)</sup> ont repris les anciennes routes, traversé le désert du Sahara et pris des pirogues pour franchir les portes de l’Europe. D’autres tentent aussi cette “aventure” en contournant la Méditerranée par l’est, et les premiers Subsahariens ont fait leur apparition en Israël et au Liban, des étapes relais avant de se diriger vers l’Europe centrale ou de l’Ouest.

Toutes les combinaisons sont possibles et les bifurcations lors du voyage, les changements des destinations sont rendus possibles grâce aux nouvelles technologies de la communication. Le téléphone portable est devenu l’instrument par excellence pour installer

du lien entre ceux qui restent et ceux qui circulent ou migrent. Les enquêtes en cours menées dans une petite ville de la région de Kayes au Mali dénombrent pour 60 carnets de famille, soit 996 personnes dont 533 adultes de plus de 18 ans, 124 téléphones cellulaires. Ainsi pour cette petite ville, un adulte sur quatre possède un téléphone portable et en moyenne deux téléphones sont disponibles par famille<sup>(13)</sup>. Malgré les dispositifs de contrôle dans les aéroports des pays de départ et d’arrivée, les surveillances maritimes et terrestres, la “remontée des Sud”<sup>(14)</sup> se poursuit.

Les frontières se multipliant, les routes se diversifient et produisent toutes deux de l’insécurité et de la précarité. Une des routes maritimes qui a encore pour étape les îles Canaries est exemplaire du point de vue de son enseignement sur les évolutions des systèmes migratoires<sup>(15)</sup>. Les candidats à l’émigration partis des côtes marocaines, mauritaniennes, sénégalaises et plus récemment guinéennes contournent le dispositif mis en place par l’agence européenne Frontex chargée du contrôle des frontières. Mais surtout la médiatisation sur ces départs n’a fait qu’augmenter le nombre de candidats potentiels. Ainsi les enquêtes menées durant l’été 2007 dans les régions de Dakar, Ziguinchor et Kolda révélaient un système complexe d’acteurs<sup>(16)</sup> : le propriétaire de la pirogue, les agents recruteurs, les convoyeurs, le capitaine et son équipage, et les passagers.

Ainsi l’offre pour un “voyage aller” s’effectuait aux portes des villes à des prix défiant toute concurrence, moins cher que le prix d’un billet d’avion et les sommes nécessaires pour l’obtention d’un visa : “*Lors d’une manifestation familiale un parent m’a mis au courant de l’existence de la route maritime et par la même occasion donnée l’adresse exacte d’une personne. Je me suis déplacé [...] pour le voir et discuter avec lui. Ainsi le montant du voyage fut fixé à 800 000 FCFA [soit 1 220 euros]. J’ai logé chez une*

**L’éventualité  
d’un retour peut dans  
certains cas s’appuyer  
sur des dynamiques  
collectives, mais elle est  
avant tout une affaire  
personnelle.**

*personne à qui j'ai remis l'argent pour attendre le départ [...]. L'intermédiaire a eu le temps de nous expliquer que le contrat s'arrêtait à l'arrivée au large des îles Canaries. Au départ [...] nous étions 132 personnes membres d'équipage compris : des Sénégalais, des Gambiens, des Bissao-Guinéens et deux de la Guinée Conakry. À ce moment, je ne connaissais que deux personnes qui habitaient la même zone que moi [...]. De même, il nous a été signifié que personne ne devait voyager avec une pièce d'état civil ou tout autre moyen permettant de se faire identifier à l'arrivée. Le voyage a duré douze jours sur une pirogue neuve. Après dix jours [...] l'eau a commencé à manquer [...]. Le voyage était prévu pour huit jours mais pour des problèmes de fausses manipulations du GPS, nous avons perdu quatre jours.” (entretien le 24 juillet 2007).*

Le nombre de candidats à l'émigration internationale ne pouvait qu'augmenter et contrairement à ce qui était écrit dans la presse européenne lors des temps forts de cette route, les candidats à la migration étaient surtout des hommes mariés, ayant une activité salariée en ville et qui ont vendu leurs commerces ou leurs outils de travail pour pouvoir partir.

## **L'expérience en migration et les pratiques spatiales des Subsahariens**

Le candidat à l'émigration est à la recherche d'information sur les possibilités de “prendre la route”. Sujet de nombreuses causeries entre jeunes, les expériences des anciens sont les premières sources mobilisées mais encore faut-il qu'elles existent. Dans les régions historiques des pratiques migratoires internationales, soit le Guidimakha mauritanien, le Sénégal oriental et les cercles de Kayes et Yélimané, des jeunes sont partis à la demande des pères lorsque les récoltes ne suffisaient plus à nourrir les familles. Les “adresses”, ces bouts de papier au fond de la poche précisant les différents contacts dans les pays traversés et de destination, ont été remises avant le départ. Ici le migrant n'est pas un “aventurier”, il suit les indications fournies. Mais tous les candidats à la migration internationale ne bénéficient pas de cette chance et dans ces régions où la migration internationale est une pratique de plus de cinquante ans, ce “savoir migrer” s'est construit par étapes successives.

Cette culture de la mobilité est devenue une ressource pour ces zones de départ, elle n'est pas forcément transmise d'un groupe ethnique à l'autre, d'une région à l'autre, par contre les retombées de la migration, les ressources qu'elle produit, surtout si les pays de destination sont des pays à revenu élevé, sont connues et enviées. Cette stratégie pour vivre mieux ne pouvait que se diffuser le long des voies de communication

(le fleuve Sénégal, le long des axes ferrés Bamako Dakar et routiers). Cette diffusion par contagion s'est amplifiée lorsque les premières réalisations individuelles (maisons en dur) et collectives ont vu le jour. Les infrastructures de soin, les projets sociaux (lieux à palabres et de cultes par exemple) ont poussé d'autres jeunes sur les routes. Ce "développement" n'a pas limité les migrations, bien au contraire mais a contribué à ce que d'autres partent.

Le changement du lieu de résidence s'accompagne d'un changement dans les pratiques professionnelles. Des campagnes sahéliennes aux villes des pays limitrophes

ou d'Europe, ces ex-paysans sont devenus des ouvriers. Cette figure dominante n'a de réalité que dans les représentations, les constructions sociales et politiques. Les migrants subsahariens ne sont plus des ouvriers spécialisés des grandes usines de l'automobile, ils sont devenus des employés des sociétés de gardiennage, de nettoyage ou travaillent dans la restauration. D'autres sont commerçants, artisans..., mais tous mobilisent les savoir-faire et les savoir-être appris sur place ou lors des circulations entre les différents lieux de leur espace migratoire. D'autres expériences sont acquises lors des mobilisations pour la reconnaissance de leurs droits au logement, au travail, dans le domaine de la santé ou pour l'obtention de papiers. L'expérience en migration est source de connaissance qui finit par interroger ce que signifie être d'un ou de plusieurs lieux. *"Comme Socrate selon Platon, l'immigré est atopos, sans lieu, déplacé, inclassable. [...] Ni citoyen, ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, il se situe en ce lieu 'bâtard' dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et du non-être social. Déplacé, au sens d'incongru et d'importun, il suscite l'embarras ; et la difficulté que l'on éprouve à le penser [...] ne fait que reproduire l'embarras que crée son inexistence encombrante<sup>(17)</sup>."* Les pratiques migratoires ont forgé différentes approches dont celles sur le transnationalisme<sup>(18)</sup> ou la circulation migratoire<sup>(19)</sup>, elles ont aussi consacré une expression : "ici et là-bas".

**L'énigme spatiale  
peut être levée  
à la condition de prendre  
en considération  
les projets migratoires  
de ceux qui partent.**

## De la double absence à l'être deux

Selon E. Ma Mung, "l'individu diasporique" a "comme un impératif d'ubiquité dans la façon de se penser dans l'espace, il lui faut [...] faire cette double opération de se situer dans deux lieux différents<sup>(20)</sup>." Ici et là-bas sont réversibles selon les lieux où les migrants interrogent leurs groupes d'appartenance ou/et leurs pratiques spatiales. Face à une

double absence signifiée par le terme d'“émigré”, ils sont partis et par ce départ ont contracté une dette vis-à-vis de ceux qui sont restés, et par celui d'“immigré”, sans égalité des droits avec les autochtones afin de leur signifier une installation provisoire, les migrants sont donc confrontés à un triple choix : ici ou là-bas, s'installer ou retourner dans le pays de départ. La troisième éventualité est une construction avec *et*, cette conjonction de coordination. La vie en migration est faite dans ce cas de circulations matérielles (déplacement des personnes, envois d'argent et de produits) et immatérielles (vivre ailleurs tout en pensant à là-bas, s'informer et se former pour aider ceux qui ne sont pas partis) et de transferts.

Cette coordination alimente les interactions sociales et spatiales. La fabrique de ce lien demeure un choix délibéré lui-même entretenu par les solidarités et les pratiques d'entraide, plus ou moins sous contrainte dans la mesure où pour ces Subsahariens primo-migrants, il est quelquefois impossible de déroger à la règle des cotisations associatives signifiant les appartenances aux groupes d'origine. Elles alimentent les caisses de solidarité et d'entraide permettant de survivre et vivre mieux en tant qu'immigré, mais également celles dont les fonds sont destinés aux villages ou communes d'origine. La migration est une épreuve spatiale pour celui qui la pratique, elle est expérience et apprentissage qui se transforment en compétences, celle de l'organisation des déplacements plus ou moins complexes, celle de franchir les frontières, celle de la place laissée ou octroyée dans l'espace franchi et d'installation.

L'énigme spatiale peut être levée à la condition de prendre en considération les projets migratoires de ceux qui partent. Ils sont projections dans le temps (celui du voyage et de la durée en migration) et dans l'espace (les lieux traversés et d'installation) afin de répondre à leurs souhaits et aux sollicitations familiales. Ils évoluent au fil des rencontres et des opportunités que procurent les mobilités. Les migrants construisent leurs conditions spatiales d'existence après avoir appris les pratiques des lieux du pays d'installation. Ils doivent pour vivre mieux composer avec elles, mais ils puisent aussi dans leurs ressources propres pour faciliter cette installation. Il s'est agi pour les migrants subsahariens de faire “leur place” en acceptant les transactions spatiales.

Ce dossier sur les migrations subsahariennes aborde trois grands domaines : les pratiques migratoires, culturelles et les interactions produites par les circulations. Il a été conçu pour fêter un anniversaire, non pas celui des cinquante ans de la fin de la colonisation en laissant le soin aux pays concernés de s'approprier cet événement, mais celui d'une organisation non gouvernementale : le GRDR qui ici peut être perçu comme une plaque sensible des transformations sur les migrations subsahariennes de l'Afrique de l'ouest. ■

## Notes

1. Perce Georges, *Espèces d'espace*, Paris, Galilée, 1974, p. 14.
2. Héran François, "Cinq idées reçues sur l'immigration", in *Population et sociétés*, n°397, janvier 2004, p.4.
3. voir entre autre l'ouvrage de Gilbert Rist : *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996, 427 p.
4. Quelques anciens marins et soldats noirs d'Afrique restés en France.
5. Heinemeijer W.F., Van Amersfoort J. M. M., Ettema W., De Mas P. et Van Der Wusten H.H., *Partir pour rester. Incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine*, Institut socio-géographique de l'Université d'Amsterdam, Publication n° 2 sous Les auspices des Projets REMPLIOD, 1977, p. 124.
6. Idem p.121
7. Gonin Patrick, *D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Lille, Université des Sciences et Technologies, document présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches, 1997, tome 1, 383 p.
8. voir à ce sujet le film de Gilles Blanchard et Anne de Giafferi, "Chez moi au loin", documentaire de 52 minutes, 2006.
9. Bredeloup S., *La Diams'pora du fleuve Sénégal : sociologie des migrations africaines*, Toulouse et Paris, Presses universitaires du Mirail et IRD, 2007, 300 p.
10. Petit Agathe, "L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal", in *Hommes et Migrations*, n° 1236, 2002, pp. 44-52.
11. Bako, mot bambara signifie "l'autre rive", mot code qui désignait la France, lieu de destination de leur voyage.
12. Timéra Mahamet, "Aventuriers ou orphelins de la migration internationale ? Nouveaux et anciens migrants subsahariens au Maroc", in *Politique africaine*, n°115, 2009, pp. 175-195.
13. Enquêtes effectuées dans le cadre d'un programme PICRI : Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation, Conseil régional d'Île-de-France : "Citoyenneté active et implications territoriales en Île-de-France" (LAIOS-GRDR-MIGRINTER-IDD).
14. Tarrus Alain, *La remontée des Sud : Afghans et Marocains en Europe méridionale*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2007
15. Gonin Patrick et Nelly Robin, "Les routes migratoires par le Sénégal", in A. Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Paris, Karthala, coll. Hommes et sociétés, 2009, pp. 139-169.
16. Gonin, Robin, *op. cit.*, et Robin Nelly, Ndiaye Mandiougou, "Le migrant criminalisé, le temps d'une traversée : l'exemple de l'émigration récente par voie maritime depuis les côtes sénégalaises", in Marie Trémolières (dir.), *Les Enjeux régionaux des migrations ouest-africaines : perspectives africaines et européennes*, Paris, OCDE/CSAO, pp. 185-206.
17. P. Bourdieu, préface à *La Double Absence*, A. Sayad, 1999.
18. De Haas H., *Remittances, Migration and Social Development, A Conceptual Review of the Literature*, Geneva, United Nations Research Department for Social Development, 2007, 40 p. ; Basch L., Glick-Schiller N. et Szanton-Blanc C., *Nations Unbound. Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, New-York, Gordon and Breach, 1994, 330 p. ; Lacroix T., *Les réseaux marocains du développement, géographie du transnational politique du territorial*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2005, 257 p. ; Vertovec S., Migrant Transnationalism and Modes of Transformation, *The International migration review*, n° 38, 1999, pp. 970-1001.
19. Voir les travaux des membres de Migrinter : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/>
20. Ma Mung E., *Autonomie, migrations et altérité*, habilitation à diriger les recherche, Poitiers, Université, 1993, p. 293, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00337679/fr/>.